Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260401-2026014-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOCMARIA	**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 avril 2026**
Date de la convocation 24 MARS 2026	**Délibération n°2026-014**
ELUS EN EXERCICE : 15 **NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 14** **NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14** **VOTES POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**	**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX GRANS SABLES – M. Freddy PADALEC « L'ILE SUCREE »**

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Dominique ROUSSELOT, Mme Marie THUILLIER, M. Marc KEMPF, Mme Aurélie BAUR, Mme Sarah MESNAY, M. Yvon MAUGER, Mme Marie-José JUGEAU, M. Michel HARDOUIN, Mme Anne France NAUDIN, M. Benjamin AZOUZE, Mme Maryline BRIERE, M. Christophe SAMZUN, Mme Sandrine SAMZUN, M. Pacifique DUTEL.

Absent excusé : M. Guy BENAROUCHE

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande présentée par Monsieur Freddy PADALEC, représentant l'activité « L'Île Sucrée »,

Considérant la volonté de la commune d'encadrer les occupations commerciales du domaine public,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande formulée par Monsieur Freddy PADALEC visant à installer un mini-container sur le parking des Grands-Sables durant la saison estivale 2026.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260401-2026014-DE

Cette installation permettrait l'exercice d'une activité de vente à emporter (crêpes, glaces, boissons…).

L'occupation envisagée concerne le même emplacement que celui autorisé l'année précédente.

Après examen, il est proposé d'accorder cette autorisation sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Installation limitée à deux tables et quatre chaises,
- Absence de fourniture d'eau et d'électricité par la commune.
-

La période d'occupation est fixée du 1er avril 2026 au 15 septembre 2026 inclus. La redevance d'occupation est fixée à 1 040 € pour la saison.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise l'occupation du domaine public par Monsieur Freddy PADALEC pour l'activité « L'Île Sucrée »
- Autorise l'installation d'un mini-container sur le parking des Grands-Sables pour la période du 1er avril 2026 au 15 septembre 2026
- Fixe la redevance d'occupation à 1 040 € pour la saison
- Valide les conditions d'occupation suivantes : limitation à deux tables et quatre chaises, absence de mise à disposition d'eau et d'électricité par la commune
- Précise que cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable
- Dit qu'un contrôle du respect des conditions sera effectué préalablement à la signature
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette autorisation.

Fait et délibéré à Locmaria, le 01 avril 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE ILE MORBIHAN

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Dominique ROUSSELOT